Département de la Dordogne



Mairie Le bourg 24110 SAINT-AQUILIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 AVRIL 2016

SAINT-AQUILIN

<u>Présents</u>: Annick DEZON, Eric GUTKOWSKI, Jean-Luc PARISOT, Josiane DURIEUX, Claude BERNADO, Jacques MAGNE, Daniel DESMAISON, Alain SOUDEIX, Philippe CHERCHOULY, Cécile CLERC

<u>Absents excusés</u>: Morgane de SEISSAN (a donné pouvoir à A. DEZON), Marie-France RE (a donné pouvoir à J. MAGNE),

Pascal DEGUILHEM et Fanny DESMOULIN

Après lecture, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 02 décembre 2015 est validé.

- 1 Le commissaire enquêteur à clôturé l'enquête publique avec un avis favorable, aucune observation et remarque n'ayant été formulées. Le conseil municipal a validé à l'unanimité la cession du chemin rural désaffecté au lieudit "Bonnet Ouest" au profit de Mme Valérie MARTIN. La superficie cédée est de 1326 m² au prix de 1,00 € le m². Le montant de la cession est de 1326,00 €, les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.
- 2 La ligne de trésorerie de 30 000,00 € contractée auprès de la Caisse d'Epargne est renouvelée pour l'année 2016. Le taux fixe est de 1,55% l'an et la commission d'engagement est de 250,00 €, prélevée une seule fois.
- 3 Une demande d'aide de 40% auprès du département, au titre des contrats d'objectifs est sollicitée pour la rénovation du calvaire de l'église. Le coût de cette opération est estimée à 5 250,00 €.
- 4 A l'unanimité, le conseil munipal a décidé de prolonger de six mois, le loyer à prix réduit de Mr BOUALLAN (multiple rural). Du 1er /03 au 31/08/2016, il paiera 240,00 €/HT au lieu de 480,00 €/HT.
- 5 Mr et Mme BERTHE-JOYAU ont fait don à la commune d'une concession perpétuelle au cimetière communal.
- 6 Nouvelles tarifications et durée des concessions en terre (2mx2m50) :
 30 ans 150,00 € et 50 ans 200,00 €. Il ne sera plus vendu de concessions perpétuelles.

Les cases des urnes cinéraires au columbarium (1 cases pour 4 urnes) : 30 ans 300,00 € et 50 ans 400,00 €

7 - Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à l'adhésion de la commune au Service Energies du SDE 24. Conformément à la convention de partenariat établie entre le SDE 24 et la communauté de communes Isle, Vern et Salembre, l'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies 24 est prise en charge par cette dernière.

8 - Le Guide Méthodologique « pour vous aider à construire » du CAUE est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Questions diverses

Monsieur Jules CHARMOY, gérant de la SAS Méthacycle a fait une demande d'annulation du permis de construire concernant le méthaniseur à Boisset.

L'Assemblée est informée du départ à la retraite le 31 août 2016 de Michelle DUFOUR, cantinière.

Le Conseil Municipal a bien pris note des demandes formulées par les Amis de St Aquilin et seront étudiées.

L'arbuste qui pousse dans le mur de l'église va être prochainement arraché.

Mercredi 25 mai à 11h, remise officielle du label Territoire BIO Engagé décerné à la commune pour avoir atteint plus de 6% de sa surface agricole cultivée en bio. Actuellement, la surface cultivée en bio est de 50,75 %.

Un camion pizza a fait une demande pour venir s'installer le mercredi de 18h à 21 h. Il sera proposé au pétitionnaire le lundi, jour de fermeture du multiple rural.

Le séance est levée à 20h15

